



Documents à transmettre en vue du règlement d'une succession

- 1) L'extrait de l'acte de décès (à demander à la Mairie du lieu de décès)
- 2) Le livret de famille de la personne décédée
- 3) La copie du contrat de mariage des époux (le cas échéant)
- 4) La copie de la donation entre époux / testament (le cas échéant)
- 5) La fiche d'état civil ci-jointe complétée pour chaque héritier accompagnée :
 - du livret de famille
 - du contrat de mariage (le cas échéant)
 - de la copie de la pièce d'identité
 - d'un R.I.B. signé
- 6) Les actes de donations antérieures (le cas échéant)
- 7) Les titres de propriété des biens immobiliers (actes de vente, partage, donation, ...) ainsi que les coordonnées du bailleur, du syndic de copropriété et du gestionnaire locatif
- 8) La domiciliation des comptes bancaires de la personne décédée et des comptes joints (noms et adresses des banques)
- 9) Les références du ou des contrat(s) d'assurance-vie (noms et adresses de l'assureur et leurs numéros)
- 10) Le numéro de Sécurité Sociale du défunt
- 11) Les coordonnées des caisses de retraite
- 12) La ou les carte(s) grise(s) du ou des véhicules automobiles
- 13) Les avis fiscaux :
 - l'avis de taxes Foncières
 - l'avis de taxe d'Habitation
 - l'avis d'Impôt sur le Revenu / C.S.G. / R.D.S
 - l'avis d'Imposition sur la Fortune Immobilière
- 14) Les factures dues au décès (eau, gaz, électricité, téléphone, etc...)